



CONSEIL  
GÉNÉRAL  
**Finistère**  
*Penn-ar-Bed*



## DOSSIER DE PRESSE

**Séance plénière du Conseil général**  
Débat d'Orientations Budgétaires 2012

Quimper, jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011, à 10h30



# Sommaire

## >Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2012

- Le contexte budgétaire
- L'impact des décisions de l'Etat pour le département
- La situation budgétaire finistérienne
- les perspectives budgétaires pour 2012
- Annexe : Réforme de la fiscalité, où en est-on?

## >A l'occasion de la séance plénière, 13 rapports sont soumis au vote de l'Assemblée départementale dont:

- **Contrats de territoire : le Conseil général s'engage aux côtés de 3 communautés de communes (2012-2014)** - (rapports N°002, N°003, N°004)
- **Volet «cohésion sociale» du contrat de territoire de Brest-métropole Océane** (rapport N°005)
- **Nouvelle convention 2012-2014 avec le Groupe Chambre d'agriculture** (rapport N°006)
- **Le rapprochement des laboratoires publics du Finistère et des Côtes d'Armor** (rapport N°007)
- **La lutte contre les impacts du changement climatique : Bilan d'étape du 1<sup>er</sup> Plan Climat-Energie et orientations du 2<sup>ème</sup> Plan Climat-Energie** (rapport N°008)
- **La tarification 2012 des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées, personnes handicapées et enfants** (rapport N°010)
- **Protection de l'enfance: extension des mesures d'aide éducative en milieu ouvert à moyens renforcés à l'ensemble du département** (rapport N°013)

Le Conseil général s'est engagé, dans le cadre de son projet stratégique 2010-2014, à renforcer la participation des citoyens au processus de décision afin d'améliorer la qualité du service public départemental. C'est dans cet esprit d'écoute et de transparence avec ses partenaires et avec tous les Finistériens qu'il organise 3 réunions autour des principales orientations budgétaires 2012 qui auront lieu de 18 à 20 heures.

- ⇒ **le 12 décembre** à 18h à Quimper - UBO - Amphithéâtre Max Jacob du Pôle universitaire Pierre Jakez Hélias—18, avenue de la plage des Gueux
- ⇒ **le 13 décembre** à 18h à Brest - UBO - Amphithéâtre A de la faculté des sciences et techniques—6 avenue Le Gorgeu
- ⇒ **le 15 décembre** à 18h à Morlaix - CCI - aéroport de Ploujean



## Débat d'Orientations Budgétaires 2012

### > Le contexte budgétaire

Le contexte international, comme celui de la zone euro et des collectivités locales européennes, est aujourd'hui marqué par la crise financière, la crise économique et la pression exercée sur les Etats pour qu'ils réduisent leur déficit.

Le contexte financier international est une source d'inquiétude, puisque le Département, comme toute collectivité, emprunte chaque année pour financer ses investissements (entre 20 et 40 M€).

La possible détérioration des conditions de prêt (hausse des taux, des marges...) et la réduction des liquidités disponibles inquiètent les collectivités qui craignent de ne pouvoir emprunter et donc de ne pouvoir investir.

Jusqu'à présent, le Département n'a pas eu à subir de contraintes particulières sur ce domaine, sauf la frilosité constatée des organismes bancaires qui segmentent leurs emprunts en lots de quelques millions.

---

#### Emprunts toxiques :

Le Conseil général du Finistère n'est pas concerné par les emprunts toxiques. Les seuls produits dits « structurés » concernent des montants extrêmement minimes (17,64 M€ au 31 décembre 2011, soit 7% de l'encours total) et restent sans risques notables.





## DOB- suite

### > L'impact des décisions de l'Etat pour le Département

Le budget du Département est, à l'heure actuelle, confronté à une stagnation des dotations de l'Etat, et de ses ressources fiscales et à une croissance toujours significative des dépenses sociales.

#### - Au niveau des recettes:

- Des dotations de l'Etat au mieux en stagnation voire en baisse
- Des recettes fiscales à l'évolution défavorable suite aux réformes fiscales (cf. annexe sur les réformes des fiscalités locales), le seul levier possible pour les départements se réduit à la taxe sur le foncier bâti, pesant uniquement sur les propriétaires (131M€ en 2011).

#### - Au niveau des dépenses:

- La poursuite de l'évolution des dépenses d'aide sociale : la charge nette des 3 allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) atteint **102 M€ pour 2011**
- Les évolutions de carrière des agents du Département font naturellement progresser les dépenses consacrées aux rémunérations, c'est ce que l'on appelle Glissement vieillissement technicité (GVT)
- Une inflation continue et une augmentation du prix de l'énergie

#### Différence entre les compensations de l'Etat et les dépenses:

Les écarts constatés dès l'origine entre les dépenses d'une part et les recettes d'autre part n'ont cessé de croître. Ainsi, sur la période 2002-2011, **le différentiel entre les dépenses payées par le Département et les compensations versées par l'Etat a atteint 639 M€**

APA :	535 M€
RMI/RSA/RMA :	91 M€
PCH :	13 M€
	<hr/>
	639M€ (entre 2002 et 2011).

Si aucune modification législative n'intervient, la charge nette totale des allocations individuelles de solidarité sur la période 2002-2012 pour le Département serait de 746 M€ (sur la base d'hypothèses de croissance des demandes et des prévisions de dotations de l'Etat égales à 2011).

**Pour 2012, la prévision de dotation de l'Etat pour ces dépenses est proche des montants 2011 : soit un nouvel écart de 102M€.**



## DOB - suite

### > La situation budgétaire finistérienne

#### - Un endettement limité

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'encours de la dette départementale était de 251 M€, représentant 274 € par habitant (465 € par habitant au niveau national).

Au titre de l'année en cours, la réalisation de projets d'investissement nécessite la souscription d'emprunts pour un maximum de 25 M€ compte tenu de la capacité d'autofinancement en fin d'année du Conseil général. Étant donné le niveau de remboursement annuel du capital de notre dette (25,4 M€), **l'endettement au 1<sup>er</sup> janvier prochain restera stable.**

C'est un élément fort de la situation budgétaire du **Conseil général du Finistère qui préserve des marges de manœuvre pour l'avenir**, d'autant plus qu'endettement faible signifie également annuités de remboursement faibles et donc pesant modestement sur les dépenses.

#### - Des marges d'épargne retrouvées

L'épargne nette est égale à la différence entre d'une part, les produits de fonctionnement et d'autre part, les dépenses de fonctionnement, moins le remboursement de l'annuité de la dette.

En 2010, le niveau d'épargne nette du département s'est amélioré par rapport à 2009, sous l'effet d'une remontée des droits de mutation, et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette tendance sera sans doute confirmée en 2011.

**Cette épargne nette importante permet de financer sereinement des investissements** même si la situation reste fragile puisque le niveau d'épargne nette dépend très fortement des recettes liées aux droits de mutation perçus par le Conseil général sur les ventes immobilières. Or, ces transactions peuvent varier très fortement d'une année à l'autre.



## DOB - suite

### > Les perspectives budgétaires 2012

*Le Département du Finistère souhaite maintenir son niveau d'intervention avec un budget de fonctionnement en faible augmentation (+2%) et un niveau d'investissement analogue aux années précédentes.*

**Malgré ces contraintes financières, le Conseil général du Finistère ne renonce pas à ses ambitions d'œuvrer pour le développement du Finistère et le bien-être des Finistériens.**

C'est tout le sens du projet stratégique 2010-2014 et des objectifs qui y sont déclinés autour de la première compétence de la collectivité, l'action sociale, (60% du budget) mais également des questions d'aménagement du territoire (logement, routes, transports...), d'égalité des chances (collèges, jeunesse...), d'accompagnement des initiatives des collectivités (contrats de territoire), de dynamiques économiques...

Les perspectives budgétaires pour l'année 2012 traduisent concrètement ces ambitions qui seront mises en œuvre avec les partenaires du Conseil général notamment associatifs et en tenant compte au mieux des principes de développement durable.

**Les principaux postes en augmentation** devraient concerner les actions menées dans le domaine de l'action sociale et tout particulièrement la politique en faveur de l'enfance et de la famille et celle menée en direction des personnes handicapées.

Concernant l'investissement, le Conseil général s'appuie sur un plan pluriannuel élaboré pour la période 2010-2014 qui traduit **la volonté du Conseil général de maintenir un niveau d'investissement soutenu**. Depuis 2008, le niveau annuel des **dépenses d'investissement s'élève à 145 M€**.





## DOB - suite

### > Annexe : Réforme de la fiscalité locale, où en est-on ?

Avec la profonde réforme de la fiscalité locale de 2009/2010, c'est toute la structure des recettes budgétaires des départements qui a été bouleversée. Deux ans après la mise en place de ce nouveau panier de recettes, la situation n'est toujours pas stabilisée et les **collectivités restent dans la totale incapacité de connaître précisément les recettes** dont elles disposent pour mener à bien l'ensemble de leurs projets.

En effet, **la taxe professionnelle a été supprimée** et remplacée par un ensemble de nouvelles recettes de nature diverses : la CVAE, la CFE, l'IFER, la TSCA (définitions ci-dessous)...

Le taux de ces recettes n'est pas fixé par les collectivités qui en bénéficient. Mais fait plus inquiétant, c'est qu'au jour d'aujourd'hui, les services de l'Etat sont dans l'impossibilité d'indiquer précisément les recettes de l'année en cours. **Le Département, à quelques jours de la fin de l'année, ne connaît pas ses recettes fiscales alors même qu'elles représentent plusieurs centaines de millions d'euros.**

Par ailleurs, concernant plus précisément la CVAE, cette nouvelle fiscalité n'est pas encore stabilisée alors même que les montants en jeu peuvent être très élevés. Il semble probable que les recettes définitives de la CVAE ne seront connues qu'en 2012 ou 2013, soit avec un, deux ou trois ans de décalage avec l'exercice budgétaire concerné.

Cette situation interpelle sur le niveau de préparation de cette réforme de la fiscalité locale et surtout sur **la situation d'instabilité importante dans laquelle sont les départements, régions et intercommunalités quant à leurs recettes effectives.**

#### Quelques définition :

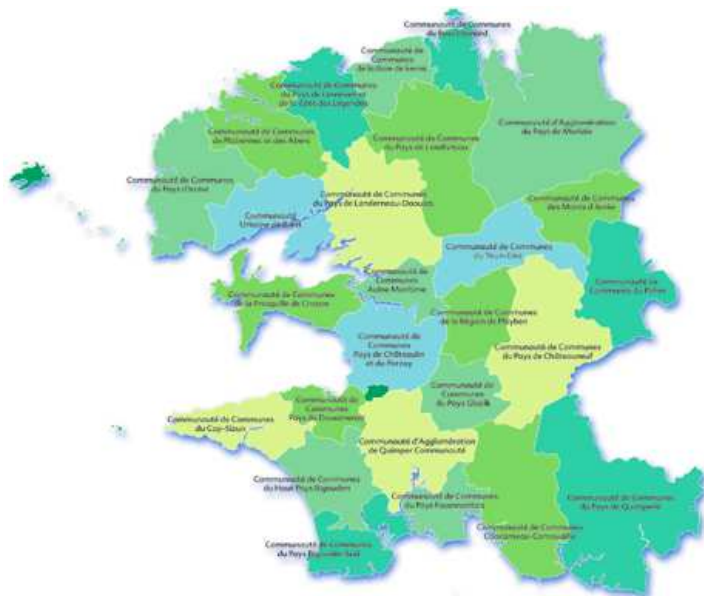
**Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** payée par les entreprises, sans que les collectivités qui en bénéficient (régions, départements et intercommunalités) puissent en moduler le taux puisqu'il est le même sur l'ensemble du territoire national

**Cotisation foncière des entreprises (CFE)**: payée par les entreprises, elle remplace la part « foncier » de l'ancienne taxe professionnelle. Les collectivités qui en bénéficient (départements et intercommunalités) peuvent en moduler le taux.

**Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)**: payée par les entreprises de réseau (ferrés, de télécommunications, d'énergies...) et reversée aux régions, départements et intercommunalités

**Taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA)** : a été attribuée aux départements qui ont vu leurs recettes fiscales fortement diminuées par la réforme pour leur garantir leur niveau de recette précédent





## Contrats de territoire : le Conseil général s'engage aux côtés de 3 communautés de communes (2012-2018)

Un engagement financier du Conseil général aux projets des intercommunalités pour une durée de 6 ans.

### Avec la Communauté de communes du Pays de Lesneven-Côtes des légendes (rapport N°002)

Le contrat de territoire est construit autour de 4 enjeux :

- Développer l'attractivité de la communauté de communes en veillant à l'équilibre territorial
- Préserver l'environnement et le cadre de vie tout en soutenant l'agriculture
- Veiller à la cohésion sociale, notamment au vieillissement de la population
- Développer l'attractivité du littoral en maintenant son authenticité

Une quarantaine d'actions répondant à ces 4 enjeux et portées par la Communauté de communes, les communes ou des associations sont inscrites au contrat de territoire. Ces actions contractualisées seront financées à hauteur de **5 928 528 € sur 6 ans.**

#### Quelques exemples de projets:

- Soutien au projet cinématographique Groupe Ouest : 375 000€ pour 3 ans
- Création d'un pôle multimodal à Lesneven : 200 000€
- Accessibilité et valorisation de sites touristiques (GR34) : 91 000€

### Avec la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden (rapport N° 003)

Le contrat de territoire est construit autour de 3 enjeux :

- Renforcer l'attractivité du territoire du Haut Pays Bigouden
- Assurer la cohésion sociale
- Valoriser les ressources locales dans un objectif d'équilibre territorial

Environ trente actions répondant à ces 3 enjeux et portées par la Communauté de communes, les communes ou des associations sont inscrites au contrat de territoire. Ces actions contractualisées seront financées à hauteur de **3 982 535 € sur 6 ans.**

#### Quelques exemples de projets:

- Soutien au lancement des assises du tourisme de l'Ouest Cornouaille
- Réhabilitation du gymnase du collège Henri Le Moal à Plozevet : 750 000€
- Soutien à la réhabilitation de friches urbaines en centre bourg : 500 000€

### Avec la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (rapport N° 004)

Le contrat de territoire est construit autour de 3 enjeux :

- Renforcer la maritimité du territoire,
- Aménager le territoire dans une optique de développement durable
- Favoriser le mieux vivre ensemble par le développement d'une politique de solidarité

Environ une quarantaine d'actions portées par la Communauté de communes les communes ou des associations et répondant à ces 3 enjeux, sont inscrites au contrat de territoire. Ces actions contractualisées seront financées à hauteur de

**4 983 660 € sur 6 ans**

#### Quelques exemples de projets:

- Création d'un pôle multimodal autour de la gare routière de l'étang à Pont-l'Abbé : 185 000 €
- Reconversion du port de pêche de Lesconil : 550 000€
- Création d'un stade d'athlétisme communautaire à Pont-l'Abbé: 352 500€

### Volet cohésion sociale du contrat de territoire de Brest Métropole océane (rapport N°005)

Le Département et Brest métropole Océane ont signé un contrat de territoire, en 2009, pour la période 2009-2015. L'engagement financier du département s'élève à 29,29 M€ dont 2M€ pour renforcer la cohésion sociale. Ces 2M€ sont déclinés pour soutenir des projets dans cette démarche co-pilotée par les 2 partenaires.



## Nouvelle convention avec le Groupe chambre d'agriculture (rapport N°006)

### Le groupe chambre d'agriculture.

Le groupe chambre d'agriculture est composée de :

- **la Chambre départementale d'agriculture**, organe consultatif, représentatif et professionnel des intérêts agricoles auprès de l'Etat.
- **la Maison de l'élevage**, association loi 1901 qui regroupe des structures générales, techniques et économiques intervenant dans le domaine de l'élevage.
- **la fédération départementale des comités de développement**, association de loi 1901, constitue un lieu de concertation des 7 comités de développement locaux du Finistère (3400 agriculteurs sont adhérents de ces comités dans le département)

### Bilan de la convention 2009-2011

Entre 2009 et 2011, le Conseil général a accompagné les actions mises en place par le groupe Chambre d'agriculture à hauteur de 1,6M€ sur 3 ans:

- **1 380 000€** pour la chambre d'agriculture
- **180 000€** pour la maison de l'élevage
- **40 000€** pour la Fédération des comités de développement

Ces actions portent sur les échanges amiables et le bocage, l'appui au centre de Kerlavic à Quimper, l'accompagnement des projets de territoires, et le développement de l'agriculture biologique...

### La convention 2012-2014

La nouvelle convention reprend principalement les objectifs de la convention précédente. Cependant le Conseil général a souhaité insister sur une meilleure prise en compte des priorités départementales en terme de développement durable.

Afin d'assurer un suivi et une évaluation des politiques du Conseil général, la Chambre d'agriculture lui apportera des indicateurs permettant de suivre l'évolution de l'agriculture dans le département.

Le Conseil général et la Chambre s'engagent à contribuer au respect de l'environnement.



## Rapprochement des laboratoires publics du Finistère et des Côtes d'Armor (rapport N°007)

### IDHESA Bretagne Océane

Avec près de 150 ingénieurs, Docteurs vétérinaires, Docteurs d'université, techniciens de laboratoires et personnels administratifs, IDHESA met au service des clients et partenaires un pôle spécialisé dans le domaine des analyses de laboratoire, de conseil et d'expertise en hygiène alimentaire, eau et environnement et santé animale.

### Les laboratoires publics de l'Ouest Associés

En avril 2009, le Conseil général du Finistère, Brest métropole océane, le Conseil général d'Ille et Vilaine, le Conseil général des Côtes d'Armor, et le Conseil général de Loire-Atlantique ont créé l'association des Laboratoires Publics de l'Ouest Associés (LPOA).

L'association des LPOA a pour objectif d'assurer la **promotion des réseaux** des laboratoires publics ainsi que la **coordination des collectivités territoriales membres** (CG29, CG22 et Bmo), dans l'exercice de leurs missions relatives à la sécurité sanitaires des populations et à la protection environnementale.

### Le rapprochement des laboratoires

Partageant la même valeur d'un service public efficient pour les territoires et les citoyens, les Conseils généraux des Côtes d'Armor, du Finistère et la communauté urbaine de Brest métropole océane souhaitent aller vers le rapprochement de leurs laboratoires respectifs afin de **mutualiser leurs savoirs, leurs technicités, leurs expériences et leurs compétences**.

Cette mutualisation permettrait de proposer des laboratoires publics dynamiques, innovants, soucieux de l'intérêt général et impliqués fortement dans la sécurité sanitaire de nos concitoyens.

**Pour aller plus loin sur le même sujet :**

<http://www.idhesa.fr>





## Lutte contre les impacts du changement climatique : Bilan d'étape du 1<sup>er</sup> Plan Climat-Energie et orientations du 2<sup>ème</sup> Plan Climat-Energie (rapport N°008)

*En juin 2009, le Conseil général du Finistère a adopté son 1<sup>er</sup> Plan Climat-Energie anticipant de 4 ans les obligations envisagées par la loi Grenelle II rendant obligatoires les Plans Climat-Energie avant la fin 2012. Aujourd'hui, l'Assemblée délibère sur le Bilan de ce 1<sup>er</sup> Plan Climat-Energie et les propositions d'orientations du 2<sup>ème</sup> Plan Climat-Energie.*

### Le 1<sup>er</sup> Plan Climat-Energie

Un Plan Climat-Energie fixe les objectifs stratégiques et opérationnels d'une collectivité afin d'atténuer et lutter efficacement contre le réchauffement climatique et s'y adapter.

Celui du Conseil général du Finistère repose sur un diagnostic des enjeux énergétiques et climatiques du département. Ce plan identifie 4 enjeux majeurs qui sont déclinés en objectifs et mis en œuvre en plan d'actions.

#### Les 4 enjeux sont :

- la sécurisation de l'approvisionnement électrique dans un contexte de changement climatique
- La maîtrise de la consommation d'énergie
- La production d'énergie décentralisée et d'énergie renouvelable
- La mobilisation des acteurs et de la population, l'évaluation des mesures prises

### Bilan du 1<sup>er</sup> Plan Climat-Energie

Dans le cadre du bilan Climat-Energie, les actions menées (dispositifs d'aides à la production d'énergie d'origine renouvelable, ...), ont permis:

- de calculer que les économies d'énergies en 2010 s'élevaient à 18,5 GWh.
- d'éviter l'émission de 1700 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (=1700 voitures faisant 20 000km).
- économiser 17 212 MWh grâce à la rénovation de 1218 logements
- d'éviter 58 834 km (soit 2589 litres de carburants) en utilisant la visioconférence
- ....

— D'autres exemples sont présentés en annexe du rapport —

### Un 2<sup>ème</sup> Plan Climat-Energie

Au vu des évolutions législatives et du développement des outils de mesures et des méthodologies d'action, du transfert de nouvelles compétences, la création d'un 2<sup>ème</sup> Plan-Climat-Energie est souhaitée.

Ce 2<sup>ème</sup> plan permettrait d'inclure un volet complémentaire : « adaptation au changement climatique ».

Il proposera entre autre:

- un diagnostic plus développé des consommations énergétiques, des productions énergétiques et des émissions de gaz à effets grâce à l'utilisation de nouveaux outils
- Le développement des énergies marines
- La poursuite de l'amélioration énergétique des logements....

### Objectif :

L'objectif est de proposer à l'Assemblée un 2<sup>ème</sup> Plan Climat-Energie avant la fin d'année 2012.



## La tarification 2012 des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées, personnes handicapées et enfance (rapport N°010)

### Le Conseil général consacre plus de 181 M€ /an au fonctionnement des établissements

Chaque année, le Conseil général analyse la tarification des prestations d'hébergement et de dépendance des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Ces tarifs sont arrêtés pour les établissements habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et/ou établissements d'hébergement conventionnés pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.).

Pour les **personnes handicapées**, les dotations s'élèvent à **92M€ pour 2012**, répartis dans 127 établissements

Pour le **secteur Personnes âgées**, 118 établissements font l'objet d'une tarification.

Pour 2012, le prix de journée plafond applicable dans les établissements pour personnes âgées habilités à recevoir l'aide sociale est fixé à :

- 48,92 € pour les EHPAD, maisons de retraites et longs séjours
- 47,15 € pour les foyer-logements
- 58,25 € pour les centres spécialisés Alzheimer

### Gel du renouvellement des conventions tripartites

Les dépenses de personnels représentant 70 à 75 % des budgets, il est demandé aux gestionnaires de garder une gestion rigoureuse afin de stabiliser ces dépenses, en recherchant, par exemple, des mutualisations possibles entre établissements.

Les conventions tripartites sont signées entre Etat, le Conseil général et les établissements.

35 conventions sont gelées en attente de nouveaux crédits de médification de l'Etat.

### Pour l'année 2012, les 181M€ de dotations de fonctionnement aux établissements se répartissent comme suit :

- secteur personnes handicapées : 92,52M€ (127 établissements)
- secteur personnes âgées : 87,242M€ (118 établissements)
- secteur de l'enfance : 41,758M€



## Protection de l'enfance : extension des mesures d'aide éducative à moyens renforcés en milieu ouvert (AEMO) à l'ensemble du département (rapport N°013)

### L'Aide éducative en milieu ouvert (AEMO)

L'AEMO est une mesure judiciaire civile au bénéfice d'un ou de plusieurs enfants d'une même famille.

Ce dispositif est complémentaire d'autres actions ou types d'accompagnement parental de soutien éducatif.

Il vise à apporter plus de souplesse au dispositif de protection de l'enfance et propose un parcours global aux jeunes pris en charge, en graduant les réponses en fonction de la situation familiale et des difficultés rencontrées.

### L'AEMO préconisé dans le 4<sup>ème</sup> schéma

Dans le cadre du **plan d'action 2011 du 4<sup>ème</sup> schéma Enfance, Famille, Jeunesse**, une étude a été menée sur les effets des mesures d'AEMO et a conclu à la nécessité de renforcer ces mesures d'accompagnement au domicile en alternative au placement.

Le Conseil général avait alors autorisé la mise en place d'un service d'AEMO à moyens renforcés géré par la Sauvegarde de l'enfance à Brest. Ce service, régulièrement sollicité par les professionnels et les magistrats fonctionne aujourd'hui au-delà de ses capacités.

### L'AEMO étendu à l'ensemble du département

Pour répondre à l'augmentation des besoins, le Conseil général propose la **création en 2012 de 80 à 90 places d'AEMO à moyens renforcés**.

Des opérateurs seront retenus dans le cadre d'un **appel à projet départemental conjoint avec la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse**.

Ces nouvelles mesures permettront d'étendre à l'ensemble du département un mode d'accompagnement intensif et alternatif au placement, en apportant plus de souplesse aux dispositifs de protection de l'enfance existants.

### Définitions :

L'aide éducative en milieu ouvert (AEMO) consiste en l'intervention à domicile d'un travailleur social pour une durée variable de 6 mois à 2 ans et renouvelable jusqu'aux 18 ans de l'enfant.

L'AEMO à moyens renforcés : diversification des qualifications des professionnels, rythmes d'intervention plus fréquents et amplitudes horaires d'ouverture des services élargies.

### Pour aller plus loin sur le même sujet :

Une visite thématique du Président sur le thème de l'enfance est prévue **le 10 janvier** prochain. Lors de cette visite, le président rencontrera le service éducatif en milieu ouvert géré par la Sauvegarde de l'enfance à Brest.



## LES AUTRES RAPPORTS EN BREF...

### Commission Territoires et Environnement :

---

#### - Amélioration de la liaison ferroviaire Brest-Quimper (rapport N°009)

Par délibération de juin 2008, l'Assemblée départementale avait validé le programme d'amélioration de la ligne ferroviaire Brest-Quimper.

Aujourd'hui, l'Assemblée valide le scénario d'aménagement qui, comme le demandait les partenaires du projet, permet un doublement de l'offre actuelle de desserte TER (à savoir 12 allers-retours au lieu de 6 actuellement) ainsi qu'un temps de parcours de moins d'1heure.

D'autre part, l'Assemblée approuve les 2 projets de convention financière à conclure avec Brest métropole océane et Quimper communauté. Ces conventions définissent la répartition financière de l'enveloppe financière restant à charge des collectivités finistériennes.

Une conférence de presse est organisée avec les partenaires de ce projet le  
**5 janvier à 17 h, à Quimper**

### Commission des Solidarités :

---

#### -- Foyer logement Les filets bleus à Concarneau (rapport N°012)

Autorisation de conventionnement à l'aide sociale de 51 places d'hébergement pour personnes âgées. L'impact de ce conventionnement sur l'aide sociale départementale est évalué à 22 848 euros/an.

### Commission des Finances, Evaluation et Service Public Départemental :

---

#### - Versement d'un acompte sur subvention 2012 à trois établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) avant le vote du budget (rapport N°014)

L'Assemblée départementale décide de verser un acompte à valoir sur la subvention de fonctionnement de l'exercice 2012 des 3 EPIC Finistère Tourisme, Nautisme en Finistère et Musiques et danses en Finistère afin qu'ils puissent disposer dès janvier 2012 des moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement.

Soit :

- 195 167 € pour Nautisme en Finistère (NEF)
- 289 767 € pour Finistère Tourisme, agence de développement touristique
- 73 000 € pour Musiques et Danses en Finistère

## Les prochaines dates à retenir :

- ◆ Inauguration du Fromveur II :
  - ⇒ **le 10 décembre** à 11h30, inauguration
  - ⇒ **le 11 décembre**, de 10 à 17h visite du Fromveur II par les Finis-tériens
- ◆ Pour la troisième année consécutive, le Conseil général souhaite présenter ses politiques pour l'année 2012, le sens de ses engagements et de ses décisions.  
Pour cela, il organise 3 réunions:
  - ⇒ **le 12 décembre** à 18h à Quimper - UBO
  - ⇒ **le 13 décembre** à 18h à Brest - UBO
  - ⇒ **le 15 décembre** à 18h à Morlaix - CCI

## **2012**

- ◆ Amélioration de la Ligne ferroviaire entre Brest et Quimper  
Une conférence de presse est organisée avec les partenaires de ce projet
  - ⇒ **5 janvier** à 17 h, à Quimper
- ◆ Vœux du Président du Conseil général aux personnalités
  - ⇒ **5 janvier** à 18 h, à Quimper
- ◆ Journée thématique enfance:
  - ⇒ **le 10 janvier**, toute la journée
- ◆ Vote du budget primitif 2012 :
  - ⇒ **les 26 et 27 janvier**

